

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-108-2026

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat avec l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture dans le cadre de la saison culturelle Wahoo !

Monsieur Jean-Michel TURPIN, Vice-président en charge du tourisme et de la politique culturelle du territoire, présente le projet de partenariat envisagé entre la Communauté de communes du Grand Chambord et l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture.

En 2028, Bourges Capitale européenne de la culture constituera l'un des plus grands événements culturels organisés en France de la décennie. La ville de Bourges a été désignée par un jury européen pour porter ce prestigieux label, devenant ainsi la cinquième ville française à l'obtenir après Paris, Avignon, Lille et Marseille. Plus de 60 grands projets internationaux, près de 200 projets associés, environ 1 000 événements et plus de 2 millions de visiteurs sont attendus à cette occasion.

Cet événement dépasse largement les frontières de la ville de Bourges et du département. Le choix d'associer à cette dynamique des territoires reconnus pour leur engagement a sollicité le Grand Chambord. Cette démarche n'est pas anodine : elle constitue une reconnaissance de la qualité du travail mené depuis plusieurs années par la Communauté de communes du Grand Chambord dans le domaine de la création contemporaine, notamment à travers la saison culturelle *Wahou !* et le parcours d'œuvres dans le paysage.

Dans ce cadre, David Moinard, commissaire d'expositions associé à Bourges 2028, développe le projet intitulé « Le Soleil ligérien ». Ce projet prend la forme de plusieurs parcours artistiques déployés à l'échelle du bassin versant de la Loire en région Centre-Val de Loire. Ces parcours, dénommés « constellations », associent création artistique contemporaine, découverte des territoires et mobilités décarbonées.

Ainsi, le projet vise à intégrer le territoire du Grand Chambord au parcours artistique « constellation entre Loire et Loir » développé dans le cadre du projet « Le Soleil ligérien ». Cette collaboration prévoit la production et l'implantation d'une œuvre semi-pérenne, dans la forêt de Boulogne à Tour-en-Sologne, en partenariat avec l'Office national des forêts, confiée à l'artiste Stéphane Thidet. Ce projet fait l'objet d'une convention tripartite précisant les engagements des parties pour la réalisation et l'implantation de l'œuvre. Le partenariat prévoit également l'organisation d'un cycle d'expositions temporaires au Pressoir, à Saint-Dyé-sur-Loire. Ces expositions seront conçues à l'issue de résidences de territoire conduites par les artistes Stéphane Thidet, Josselyn David et Julie Chaffort, en articulation avec la programmation de la saison culturelle *Wahou !* et celle du projet Le Soleil ligérien.

La convention de partenariat jointe en annexe 6 a pour objet de définir les modalités de coopération entre l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture et la Communauté de communes du Grand Chambord, ainsi que les engagements respectifs des parties pour la production de l'œuvre artistique, la mise en œuvre du cycle d'expositions et les actions de médiation associées.

Bourges 2028 apporte directement plus de 100 000 euros sur ce projet. Cet apport finance la création de l'œuvre de Stéphane Thidet et son exposition. Bourges 2028 apporte également son ingénierie, son accompagnement technique et l'ensemble de la dynamique de communication associée à la Capitale européenne de la culture.

De son côté, le Grand Chambord conserve le financement des deux autres résidences et expositions, celles de Josselyn David et de Julie Chaffort. L'intérêt de ce projet est qu'il s'appuie sur une démarche déjà existante en Grand Chambord, la saison *Wahou !* Il ne crée pas un dispositif parallèle, il renforce et valorise des actions que le Grand Chambord porte déjà.

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture et la Communauté de communes du Grand Chambord telle que présentée en annexe 6 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De préciser que les éventuelles dépenses afférentes à cette opération seront imputées aux crédits inscrits au budget général, sous réserve des inscriptions budgétaires nécessaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 abstention (André JOLY – Chambord) :

- **APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre l'association Bourges 2028 - Capitale Européenne de la Culture et la Communauté de communes du Grand Chambord telle que présentée en annexe 6 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **PRECISE que les éventuelles dépenses afférentes à cette opération seront imputées aux crédits inscrits au budget général, sous réserve des inscriptions budgétaires nécessaires.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS